



Achat residence principale en sci/ deces partenaire

Par **chrisalinem**, le **29/09/2010** à **15:41**

Bonjour,Je vous serais reconnaissante de me renseigner dans la mesure du possible;Avec mon concubin nous envisageons l'achat de notre résidence principale en SCI avec un nombre de parts inégal; un tiers / 2 tiers;SI décès de l'un , on prévoit achat croisé: démembrement avec testament donnant l'usufruit à l'autre de la partie possédée en nue propriété. Dans le cas où le survivant est l'associé minoritaire, les héritiers du défunt peuvent ils demander un loyer au survivant équivalent au pourcentage des parts dont ils héritent?Avec tous mes remerciements;

Par **fabienne034**, le **29/09/2010** à **17:51**

bonjour, la réponse est oui pour tout savoir sur la SCI:
<http://www.fbls.net/SCIINFO.htm>
il faut démembrement dans le testament en nue propriété pour les enfants et l'usufruit pour le partenaire
pour tout savoir sur le testament:
<http://www.fbls.net/testamentinfo.htm>
il faut absolument vous pacser
pour tout savoir sur le pacs:
<http://www.fbls.net/pacscreation.htm>

Par **mimi493**, le **29/09/2010** à **18:01**

Attention, 60% de droit entre concubins

Par **chrisalinem**, le **30/09/2010** à **10:29**

Je vous remercie pour votre réponse;
La SCI est elle conseillée ou le PACS suffit il?
Merci à nouveau